

CENTRE D'ACTION LAÏQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE | BOULEVARD DE LA SAUVENIÈRE 33-35 | 4000 LIÈGE
N°96 | TRIMESTRIEL | JANVIER - FÉVRIER - MARS 2017 | N° D'AGRÉATION : P201200 | BUREAU DE DÉPÔT : LIÈGE X

& SALUT FRATERNITE



Sortir l'IVG
du code pénal!

Libres, ensemble

CAL
Centre d'Action Laïque
de la Province de Liège asbl

SOMMAIRE



4 L'interruption volontaire de grossesse, un droit encore précaire

Par Sylvie Lausberg

Oui à l'humanisation du deuil, non à la personnification du fœtus ou de l'embryon

Par Julie Papazoglou



6 De la nécessité d'une convergence des luttes

Par Fabienne Bloc et Valérie Piette

7 La désobéissance de la société civile belge au cœur du progrès

Par Bérengère Marques-Pereira



8 Oser changer le discours !

Par Dominique Roynet

9 Un centre de planning local de proximité à Fléron !

Par Sophie Laurière et Arnaud Van Egroo



10 La laïcité en actions

11 Opinions Pétitions Interpellations



RETROUVEZ SALUT & FRATERNITÉ EN LIGNE
WWW.CALLIEGE.BE/SF



LE MOT DU PRÉSIDENT

Par Robert Moor, président du Centre d'Action Laïque de la Province de Liège

1867 : l'avortement est inscrit dans le Code pénal belge sous le chapitre : « des crimes et délits contre l'ordre des familles et la morale publique ». De nombreuses grossesses non désirées se terminent en avortement avec eau savonneuse et aiguilles à tricoter en totale clandestinité, dans la solitude et la culpabilité, dans des conditions d'hygiène épouvantables, avec risque de mort de la femme enceinte et de peines sévères en cas de dénonciation. Cette situation est intenable et inadmissible ! Elle durera 123 ans ! 1923 : il faut repeupler la Belgique et toute contraception est interdite. Cette loi sera seulement abrogée en 1973 et la publicité contraceptive enfin autorisée ! 1990, après des années de propositions de loi, bloquées systématiquement par le CVP (CD&V actuel) et le PSC (cdH actuel), largement téléguidés par l'Eglise catholique, Roger Lallemand (PS), ce grand humaniste récemment décédé et Lucienne Herman-Michielsens (VLD) réussissent – oublions la triste péripétie de « l'impossibilité de régner » du Roi Baudouin – à faire voter, par les deux Chambres, avec une majorité politique alternative, une loi dépénalisant partiellement l'avortement ! Enfin, la loi se retrouve en adéquation avec la réalité !

Ces combats éthiques, menés au nom des valeurs laïques, illustrent de manière éclatante deux visions de la société. L'une, incarnée par les religions institutionnelles, fermées sur elles-mêmes, veut imposer des interdits à toutes et tous, croyants ou non, au nom de préceptes religieux rigides. L'autre, considérant la laïcité comme « un principe humaniste qui

fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse », propose un modèle ouvert, respectueux des différentes convictions, donnant le droit – sans obliger quiconque – d'aimer un homme ou une femme, de se marier ou non, d'adopter ou non, entre personnes de même sexe ou non, d'accomplir ou non, dans la dignité, l'euthanasie, de pratiquer ou non l'IVG... Le citoyen a donc le droit et non le devoir de se comporter de telle ou telle manière.

Ces questions éthiques sont tranchées et fixées dans des lois votées démocratiquement par le Parlement. C'est cette vision de la laïcité, dans une société ouverte et tolérante, que nous souhaitons voir inscrite dans la Constitution.

Restons vigilants : plusieurs États européens, l'Irlande, la Pologne, la Hongrie, Malte, Chypre voire même l'Espagne ou l'Italie se montrent très réticents vis-à-vis de ces avancées en matière éthique. En Belgique, il reste encore du pain sur la planche pour sortir l'IVG du Code pénal et en faire un acte de santé publique, ou encore pour avancer de 12 à 15 semaines, le délai ultime pour pratiquer une IVG, en conformité avec les pays voisins.

Mais, plus que jamais, nous voulons vivre « libres, ensemble », dans notre petit pays aux idées larges !



Salut & Fraternité, périodique trimestriel, est édité par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège asbl.

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs
Les légendes et inserts ainsi que certains titres et chapeaux sont de la rédaction

Éditeur responsable Robert Moor, président
Boulevard de la Sauvenière 33-35. 4000 Liège

Comité de rédaction Dorothy Bocken, Charlotte Collot, Céline Gérard, Arnaud Leblanc, Isabelle Leplat, Grégory Pogorzelski, Karin Walravens.

Rédactrice en chef Céline Gérard – Secrétariat de rédaction Isabelle Leplat
Photos Centre d'Action Laïque de la Province de Liège – Flickr.com – Reporters - RWLP
Avec la collaboration de Fabienne Bloc, Corine Bouüaert, Stéphane Hauwaert, Sophie Laurière, Sylvie Lausberg, Bérengère Marques-Pereira, Céline Martin, Julie Papazoglou, Cécile Parthoens, Pierre-Arnaud Perrouty, Valérie Piette, Isabelle Rorive, Dominique Roynet, Arnaud Van Egroo.

Publicité Karin Walravens – 04 232 70 06
Administration Anne Collet, Pascale Riga, Valérie Runfola

Création de la maquette Knok Design – Impression AZ Print
Mise en page Arnaud Leblanc, Franck Bourgeois

© Creative Commons ① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ ⑨ ⑩ ⑪ ⑫ ⑬ ⑭ ⑮ ⑯ ⑰ ⑱ ⑲ ⑳ ㉑ ㉒ ㉓ ㉔ ㉕ ㉖ ㉗ ㉘ ㉙ ㉚ ㉛ ㉜ ㉝ ㉞ ㉟ ㊱ ㊲ ㊳ ㊴ ㊵ ㊶ ㊷ ㊸ ㊹ ㊺ ㊻ ㊼ ㊽ ㊾ ㊿ Sauf illustration avec indication contraire, contenu sous licence Creative Commons, utilisation non commerciale et citation de la source. Les illustrations sans crédit sont du Centre d'Action Laïque de la Province de Liège

Tirage 5 500 exemplaires – Envoi gratuit sur demande (info@calliege.be)
Vous souhaitez aider Salut & Fraternité ? Versez une contribution sur le compte BE48 0682 1400 1427 avec en communication : S&F 96

ISSN 1372-0732

LE CENTRE D'ACTION LAÏQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE REMERCIE SES PARTENAIRES : la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, la Province de Liège, Liège Province Culture, Liège Province Jeunesse, la Première, les Villes de Liège, Seraing et Waremme.





**Abortion:
WOMEN DECIDE!**

**Abortion
RIGHT**

SORTIR L'IVG DU CODE PÉNAL !

En 1990, le vote de la loi dépénalisant partiellement l'avortement était une grande victoire. Bien que les conditions imposées étaient très strictes, elle permettait enfin aux femmes d'avorter dans de bonnes dispositions. Tel était le résultat d'un long combat dans lequel le monde laïque, entre autres, a joué un rôle important.

Aujourd'hui, rien n'a changé. Si cette loi a été un grand soulagement et a permis une pratique sortie de la clandestinité, l'avortement, faut-il le rappeler, n'est aujourd'hui pas un droit. Il figure toujours bel et bien dans le Code pénal, sous le titre « Des crimes et délits contre l'ordre des familles et la moralité publique ».

Par ailleurs, les réticences de certains médecins à le pratiquer, en invoquant la clause de conscience, ainsi que la formation parfois insuffisante des étudiants constituent souvent autant d'obstacles pour les femmes qui souhaitent y avoir recours.

Ajoutons à cela un retour du discours anti-avortement et des structures très bien organisées qui le portent, et le tableau dressé incite à la plus grande vigilance.

C'est pourquoi il est grand temps de sortir l'avortement du code pénal. Pour enfin consacrer le droit des femmes à disposer de leur corps. Et pour que tous les moyens soient mis en œuvre à cette fin.



Par Sylvie Lausberg, directrice de la cellule *Étude & Stratégie* du Centre d'Action Laïque

L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE, UN DROIT ENCORE PRÉCAIRE

Si les attaques frontales sur le droit à l'avortement en Belgique restent marginales, en revanche, les risques qui pèsent sur l'accès à l'avortement sont réels et inquiétants.

Le vote de la loi de 1990 fut un énorme soulagement et une véritable victoire, pour les femmes mais également pour les médecins, les équipes et tous les progressistes. À l'époque, les concessions faites aux opposants – les partis chrétiens avec comme chef de file Herman van Rompuy (CVP, aujourd'hui CD&V) – étaient un moindre mal. En respectant les conditions de la loi, l'IVG devenait accessible et médicalement sûre.

Un quart de siècle plus tard, nous devons constater que les opposants n'ont pas disparu, et qu'au contraire, ils sont de plus en plus présents, de plus en plus actifs, de mieux en mieux organisés, et roués à une communication pernicieuse. Sites internet mensongers, évangélistes en charge d'éducation sexuelle dans les écoles, lignes téléphoniques d'urgence noyautées par des anti-IVG. La liste est longue. Nous pensions que c'était un acquis; que personne n'oserait jamais revenir sur ce droit à la santé reconnu par l'OMS: nous nous trompions. Les propositions de loi sur la table de la commission justice qui visent à donner un statut au fœtus et à inscrire dans le Code civil qu'un embryon est un enfant sont là pour nous alerter sur l'imminence du danger. L'argument fondateur des mouvements anti-IVG est le même: tout embryon est un enfant à naître, et l'IVG est, selon cette logique, assimilé à un meurtre....

Réagir face à ces dogmatiques qui empêchent les autres de poser des choix en toute liberté est une nécessité, mais cela ne suffit pas. Nous avons aussi le devoir d'analyser la situation dont nous nous sommes contentés durant toutes ces années, pensant qu'un retour en arrière n'était pas possible.

Sur le terrain, les étudiants ne sont pas systématiquement formés à l'avortement en faculté de Médecine. Ce n'est que depuis une dizaine d'années qu'une formation spécifique sur demande est mise en place, et ce uniquement à l'ULB.



© Reporters - Messiasz Nicolas

Pour le Centre d'Action Laïque, il est grand temps de sortir le droit à l'avortement du Code pénal.

Sur le plan politique, le tabou reste de mise: il a fallu interpellier durant deux ans la ministre de la Santé pour que le site du Service public fédéral (SPF) Santé publique diffuse une information officielle sur l'IVG en Belgique. Ce fut chose faite en avril dernier sous l'onglet début et fin de vie. Pas la moindre liste référençant les centres pratiquant l'avortement, mais bien, en résumé, les conditions (très contraignantes) de la loi. Et elles doivent nous faire réfléchir! Il y a bien entendu le délai de 12 semaines, mais surtout l'obligation pour l'accueillant de détailler à la femme enceinte les droits, aides et avantages garantis aux familles, aux mères célibataires et à leurs enfants, les possibilités offertes par l'adoption

ou l'accueil de l'enfant à naître, les moyens de résoudre les problèmes personnels (logement, contexte familial, couverture sociale,...) avec une assistance et des conseils pour aider concrètement les femmes.

Aider concrètement les femmes à quoi? À garder « l'enfant à naître », alors qu'elles viennent demander une IVG! Cette culpabilisation des femmes, le déni de leur autonomie de décision se retrouve dans d'autres conditions strictes de la loi comme la nécessité d'attester de leur « état de détresse », de leur imposer une déclaration d'intention écrite ou d'attendre minimum 6 jours entre le premier rendez-vous et l'intervention.

Dans les faits, ces prescrits ne sont certainement pas tous respectés ! La preuve en est l'omission sur le site du SPF Santé publique de l'obligation faite au médecin « d'informer la femme des risques médicaux actuels ou futurs qu'elle encourt suite à une IVG ». Il n'en reste pas moins que, 26 ans après le vote de la loi, l'avortement reste inscrit dans le Code pénal comme un crime contre l'ordre des familles et de la moralité publique. Et que, comme pour toute loi pénale, si les conditions d'une dépénalisation partielle ne sont pas respectées, les sanctions prévues sont applicables : une amende et un emprisonnement de trois mois à un an. Or, continuer à qualifier l'avortement de délit, c'est perpétuer une stigmatisation de l'IVG. Surtout, cela tend à culpabiliser les femmes, et ce avant même qu'elles aient pu poser un choix.

Il est grand temps d'envisager cette question sous l'angle de la santé et de l'autodétermination des femmes, et non plus dans une optique de répression pénale et judiciaire. Voilà pourquoi il faut aujourd'hui sortir l'IVG du Code pénal¹. Pour qu'enfin le Législateur affirme sa confiance dans les femmes et dans leur capacité, en cas de grossesse non planifiée, à prendre la bonne décision pour elles-mêmes². ■■■

1. Brochure « L'avortement hors du Code pénal », CAL – 2015.
2. Plusieurs propositions de loi sont actuellement sur la table : DéFI, PS, Ecolo Groen ainsi qu'une résolution SPa.

➔ Il est grand temps d'envisager cette question sous l'angle de la santé et de l'autodétermination des femmes, et non plus dans une optique de répression pénale et judiciaire.



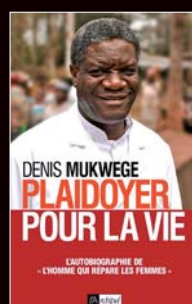
Librairie
Stéphane Hessel

Les coups de cœur de nos libraires



Longtemps cadenassée, la sexualité s'invite aujourd'hui dans les débats politiques. Cet essai défend une approche citoyenne de la sexualité et lance un appel à la vigilance face au retour de l'ordre moral.

Jouissez sans entraves ?
BLOC Fabienne et PIETTE Valérie
Espace de Libertés (2016) 10€
ISBN : 9782875040244



« L'homme qui répare les femmes », nous livre ici son autobiographie. Ce médecin congolais au passé hors du commun continue à se battre pour les femmes victimes de violences sexuelles en République démocratique du Congo.

Plaidoyer pour la vie
Denis Mukwege
L'Archipel (2016) 22,45€
ISBN : 9782809820539



Ce roman graphique est une ode à la conquête des droits des femmes. Il nous rappelle l'époque d'« avant » la loi Veil et l'importance de cette liberté en nous mettant en garde contre les nostalgiques d'une société patriarcale.

Le choix
FRAPPIER Désirée et Alain
La ville brûle (2015) 15€
ISBN : 9782360120567



Par Julie Papazoglou, juriste et chargée de missions à la cellule *Étude & Stratégie* du Centre d'Action Laïque

OUI À L'HUMANISATION DU DEUIL, NON À LA PERSONNIFICATION DU FŒTUS OU DE L'EMBRYON

Depuis plusieurs années, des propositions de lois sont déposées au Parlement fédéral en vue de modifier le statut donné aux fœtus et embryons nés sans vie avant 6 mois de grossesse. À première vue, leur intention paraît louable : humaniser le deuil des couples ayant perdu une grossesse en offrant à ceux-ci la possibilité d'en garder une trace officielle.

Pour rappel, actuellement, le Code civil et sa circulaire interprétative stipulent que tout enfant né sans vie à partir de six mois de grossesse (180 jours) a une existence dans les registres de l'état civil. En effet, s'il est décédé au moment de la constatation de sa naissance, un acte de déclaration d'enfant sans vie est dressé par l'officier de l'état civil, le médecin ou l'accoucheuse. Il est ensuite inscrit dans le registre des actes de décès de la commune de l'hôpital. *A contrario*, lors d'une fausse-couche avant 180 jours, le fœtus ou l'embryon n'a pas de reconnaissance à l'état civil. Face à un tel événement douloureux, certains hôpitaux proposent un accompagnement de type psychosocial ainsi que la conservation de traces de l'événement dans le dossier médical (prise d'empreinte des mains et pieds, photos, etc.). Les couples peuvent également procéder à une incinération ou une inhumation du fœtus dans des parcelles d'étoiles réservées à cet effet dans les cimetières, à partir de 15 semaines de grossesse en Wallonie et à Bruxelles. Le délai minimal était de 12 semaines et un jour en Flandre; il a été purement et simplement supprimé en juin 2014, de sorte que ces rituels funéraires sont possibles pour toute fausse-couche précoce.

À l'analyse, les dernières propositions de loi actuellement à l'examen en Commission Justice de la Chambre ne répondent pas à l'objectif qu'elles entendent défendre. En effet, la proposition du CD&V prévoit la délivrance d'un acte de naissance sans seuil minimal de conception, l'octroi d'un prénom et d'un nom de famille et



pour créer un cadre légal offrant un accompagnement psychosocial de qualité dans tous les hôpitaux, et pas seulement dans les grandes unités hospitalières urbaines. ■■■

1. Les dernières en date sont la proposition de l'Open VLD du 12 mars 2015 déposée par M^{mes} Carina Van Cauter et Sabien Lahaye-Battheu; la proposition du cdH du 24 octobre 2014 déposée par M^{me} Fonck et consort; la proposition du SPa du 20 janvier 2015, déposée par M. Peter Vanvelthoven et M^{mes} Karin Jiroflée et Maya Detiège; la proposition du CD&V du 10 septembre 2014 déposée par M^{me} Sonja Becq et M. Raf Terwingen et son amendement du 6 mai 2015.

2. Article 80 bis du code civil et sa circulaire du 10 juin 1999 concernant l'acte de déclaration d'enfant sans vie.

3. Les quatre éléments constitutifs de la personnalité juridique sont le nom et le prénom, l'enregistrement à l'état civil, le domicile et la nationalité. Yves-Henri Leleu, *Droit des personnes et des familles*, éd. Larcier, 2010.

d'un congé de « maternité » pour la femme! Sur le plan du droit, avec un nom de famille et un acte de naissance, le risque d'octroi de la personnalité juridique à un fœtus ou embryon est bien réel. Conséquences : impossibilité *in fine* de pratiquer des interruptions volontaires ou médicales de grossesse ou de réaliser des recherches sur embryon sous peine d'assimiler ces actes à des homicides.

La délivrance d'un acte de naissance avec le prénom et le nom du fœtus pose également la question de la culpabilisation des femmes qui ont décidé de ne pas poursuivre une grossesse pour raison médicale par exemple. Pour preuve : le glissement sémantique omniprésent dans les propositions de loi où il est toujours question d'« enfant mort-né » et non de fœtus ou d'embryon.

Ces propositions confondent également la prise en compte de paramètres d'ordre psychologique (« faciliter et humaniser le deuil ») avec des éléments liés à l'état civil et entravent de ce fait le libre choix des individus. En effet, imposer la délivrance d'un acte d'état civil entraîne de ce fait l'obligation d'inhumer ou d'incinérer la dépouille. Il n'appartient pas à la loi d'imposer la manière de faire son deuil.

La souffrance de ces couples doit être entendue, mais est-ce du ressort du Code civil ou bien plutôt du domaine de la santé? Car rien n'est proposé



Soutenez les Fieris Féeries pour leur permettre de continuer à exister

Faites don
de votre envie de vivre ensemble !

Comment faire ?

La Fondation Roi Baudouin apporte sa collaboration au projet. Une attestation fiscale sera délivrée à partir de 40 € (art.145/33 CIR)

(Le montant doit être atteint sur une année civile en un ou plusieurs versements)

Versez votre don sur le compte de mécénat culturel Fieris Féeries, géré par la Fondation Roi Baudouin, BE10 0000 0000 0404 - BIC : BPOTBEB1 avec mention 129/0002/00067

Tous les dons, même les plus petits, seront utiles.



Une question?
04 232 70 06
0498 90 71 93
grf@calliege.be

www.fierisfeeries.be



Par Fabienne Bloc et Valérie Piette, auteures de *Jouissez sans entraves ? Sexualité, citoyenneté et liberté*

DE LA NÉCESSITÉ D'UNE CONVERGENCE DES LUTTES

Féministes et plannings sont souvent les éternels oubliés de l'histoire de l'avortement. Pourtant avorter est une affaire de femmes. Elles ont été nombreuses à embrasser le féminisme et son rôle profondément contestataire et révolutionnaire par le combat pour le droit d'avorter, notamment en créant puis en s'engageant dans les premiers centres de planning familial. Des structures dont la politique était basée sur l'autogestion, la connaissance de son corps et bien évidemment sur la désobéissance civile nécessaire, voire vitale, pour faire face à une société bien pensante où sexualité rimait avec répression.

Féminisme et plannings accompagnaient une profonde révolution des mœurs qui a bouleversé fondamentalement la société. Accusés de tous les maux, plannings et féminisme doivent continuellement se justifier de leurs actions et de leurs combats. La reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des femmes observée lors des grandes conférences onusiennes du Caire (1994) et de Pékin (1995) a donné l'alerte chez les conservateurs. Jusqu'il y a peu, ces attaques y paraissaient larvées, bénignes, voire l'œuvre de déséquilibres isolés.

À l'heure actuelle, ce mouvement s'est structuré et diffuse massivement sa propagande anti-avortement. Aujourd'hui, il est de bon ton de se dire antiféministe et de douter ouvertement de la nécessité et du professionnalisme des plannings. Les réactionnaires de tous bords se distinguent par leurs propos nauséabonds. Accepter que les femmes aient des droits sur leur corps reste un impensé, et surtout un inacceptable. Le pape François en appelle à

« un nouveau féminisme qui sache reconnaître et exprimer le vrai génie féminin dans toutes les modifications de la vie en société ». Ce génie qui ne peut se réaliser que « dans la maternité contre la culture de la mort ». La formule fait son effet et est aujourd'hui scandée sans cesse. Ces idées fortes ne sont pas l'apanage de membres éminents du Vatican. C'est ainsi que l'actuel président turc Erdogan dénonce « la trahison contre des générations de Turcs » que représente le planning familial. Rien de neuf évidemment, mais la virulence des propos et surtout leur banalisation prennent une ampleur jusqu'ici inconnue.

Éducation à la sexualité, plannings, féminisme, genre, droits sexuels et reproductifs sont associés dans une nouvelle incarnation du Mal. Ces idées percolent de manière insidieuse auprès de la jeunesse par l'intermédiaire de jeunes sexologues qui sous un discours dit progressiste et moderne tiennent et propagent les mêmes idées réactionnaires. À l'instar de la médiatique Thérèse Hargot qui sacralise la mère au foyer, la virginité avant le mariage, diabolise la pilule contraceptive et l'avortement, pathologise le non-désir d'enfant, dénie l'homosexualité, et martèle les dangers du féminisme. De nouveaux sites au look branché et autres dispositifs anti-IVG et anti-choix apparaissent régulièrement. Ils propagent des idées mensongères. Des

animations du groupe *Croissance* sont réalisées dans les écoles et des messages anti-IVG sont ainsi délivrés en toute impunité en se jouant des limites du décret EVRAS (Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle).

Aujourd'hui à nouveau, deux projets de société s'affrontent. L'IVG apparaît toujours comme une concession, et non comme un droit à part entière. Des propos souvent maladroits voire culpabilisants sont encore assenés aux femmes demandeuses d'une interruption de grossesse.

Il est nécessaire et urgent de (re)penser les enjeux de pouvoir qui traversent le corps des femmes, celui de la norme sociale, politique, religieuse mais aussi médicale. Autant d'injonctions qui tendent à contrôler plus encore les corps féminins. L'avortement est un événement de la vie sexuelle des femmes au même titre que la contraception et la grossesse. Continuons à développer des stratégies qui contribuent à lever le tabou sur l'IVG et qui participent à sa déstigmatisation, tout en combattant les discours aujourd'hui surabondants qui décrédibilisent le féminisme et les plannings. Il en va de notre dignité, de la dignité des femmes. Comme viennent de nous le rappeler les Polonaises en octobre dernier, en manifestant vêtues de noir, couleur du deuil des droits des femmes et des futures victimes d'avortements clandestins. ■■■



Face à des groupes anti-choix en plein renouvellement de leurs méthodes de communication dans le monde, les partisans du droit aux choix pour les femmes doivent repenser leurs stratégies.



Entretien avec **Bérengère Marques-Pereira**, professeure à l'Université Libre de Bruxelles. Propos recueillis par Arnaud Leblanc

LA DÉSOBÉISSANCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE BELGE AU CŒUR DU PROGRÈS

Bérengère Marques-Pereira est professeure à l'Université Libre de Bruxelles et présidente de l'Université des Femmes. Elle a commencé sa carrière en effectuant sa thèse en 1989 sur le processus de politisation de l'avortement, problématique qui l'a accompagnée tout au long de sa carrière jusqu'à aujourd'hui. Elle se penche ici sur l'évolution politique du droit à l'avortement en Belgique et particulièrement sur les actes de désobéissance civile qui ont construit son histoire.

Salut & Fraternité: La désobéissance civile est au cœur de l'histoire du combat pour le droit à l'avortement en Belgique. Comment s'est-elle caractérisée ?

Bérengère Marques-Pereira: De tous temps et en tous lieux, des personnes transgressent la loi. Certaines se font avorter, d'autres pratiquent des avortements ou les accompagnent ou encore informent et orientent des femmes qui souhaitent y avoir recours. Mais la désobéissance civile pour le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) constituait un mouvement collectif. Il s'agissait de transgresser la loi, publiquement et de façon collective, afin de la changer. Et, élément important : les individus qui s'y impliquaient acceptaient les conséquences juridiques de leurs actes.

S&F: Comment cette désobéissance s'est-elle construite en Belgique ?

B.M.-P.: La problématique du droit à l'avortement ne date pas du XX^e siècle. Elle se pose déjà au XIX^e siècle dans le féminisme et, dans les années 1960 et 1970, des groupes féministes comme les *Dolle Minas* ou les *Marie Mineur* mènent des actions souvent ludiques et décalées en faveur de l'avortement et de la contraception.

Le mois de janvier 1973 marque un tournant important. À cette époque, l'avortement est interdit depuis la loi de 1867. Le docteur Willy Peers est arrêté sur dénonciation anonyme et il est inculpé par le parquet de Namur pour près de 300 avortements effectués durant les neuf derniers mois. Cette arrestation provoque des mobilisations massives et inédites de la société civile en Belgique. Par ces manifestations, c'est le procès de la loi interdisant l'avortement qui se joue. Par ailleurs, le pays est alors fortement divisé politiquement sur la question entre son aile chrétienne majoritaire et son aile socialiste d'une part, mais aussi entre Wallons et Flamands d'autre part. Un compromis politique est recherché pour apaiser les tensions et la situation accouche de plusieurs résultats : le docteur Peers est libéré, l'information sur la contraception est dépénalisée et une trêve judiciaire de fait commence. Cette dernière est accompagnée par une période d'inaction gouvernementale de plusieurs années sur le sujet.

Dans les temps qui suivent, galvanisée par la mobilisation et face à l'inaction – voire l'échec – du gouvernement, la société civile se mobilise et se radicalise. Des médecins, des comités de dépénalisation de l'avortement, des centres de planning familial s'organisent et poursuivent les actions. En 1976, des comités de dépénalisation de l'avortement voient le jour avec comme revendication : « L'avortement hors du Code pénal ». En 1979, des plannings familiaux, de gauche et laïques pour la plupart, s'organisent en « groupe d'action des centres extra hospitaliers pratiquant l'avortement » (GACEHPA). Pour nombre d'entre eux, il s'agit de permettre la pratique de l'avortement, certes dans l'illégalité, mais en évitant la clandestinité et en le déclarant publiquement. Outre la question politique, l'objectif est d'établir une pratique médicale de l'avortement dans des cadres sanitaires corrects, et surtout en laissant l'autonomie de décision aux femmes concernées. Le premier effet de ces pratiques illégales est éclairant : le nombre de femmes à l'hôpital suite à des séquelles d'avortements clandestins diminue visiblement.

S&F: Quelle a été la réaction du pouvoir face à ces actes ?

B.M.-P.: Las de l'immobilisme politique de l'exécutif, le pouvoir judiciaire décide de réagir en 1981 et des procès sont intentés dans les différents arrondissements judiciaires et cela de

façon totalement non-coordonnée. Certains juges poursuivent, d'autres pas ; certains acquittent, d'autres pas. L'insécurité juridique est totale. Aussi, la pression de la société civile ne faiblit pas : le personnel médical attaqué en justice clame haut et fort son intention de continuer malgré les condamnations, avec le soutien d'institutions majeures comme l'ULB et la VUB, et les prises de positions publiques individuelles et collectives en faveur du droit d'avorter s'accroissent.

En 1986, Lucienne Herman-Michielsens visite des centres de planning familial et elle prend l'initiative, avec Roger Lallemand, en tant que parlementaires, de déposer une proposition de loi de dépénalisation partielle de l'avortement en Belgique. Cette loi est bien sûr une véritable avancée. Elle donna accès aux femmes à l'IVG sous certaines conditions à partir de 1991. ■■■

Centre d'Action Laïque de la Province de Liège

Plongez au cœur des combats pour une société plus juste et plus solidaire !

EN LUTTE
Histoires d'émancipation

Une exposition permanente à
LA CITÉ MIROIR
SAUVENIÈRE
Place Xavier Neujean, 22 • 4000 Liège

www.calliege.be • info@calliege.be



Entretien avec **Dominique Roynet**, médecin généraliste, chargée de cours à l'ULB et administratrice militante du GACEHPA. Propos recueillis par Charlotte Collot

OSER CHANGER LE DISCOURS !

Dominique Roynet a créé le planning familial de Rochefort où elle consulte toujours et elle forme des étudiants en médecine à la pratique de l'IVG. Selon elle et malgré la loi, l'avortement véhicule toujours une image négative. Il est temps de changer le regard porté sur cette pratique qui libère un grand nombre de femmes.

Salut & Fraternité : L'avortement est souvent décrit comme une étape douloureuse dans la vie d'une femme, psychologiquement et physiquement. Est-ce le cas ?

Dominique Roynet : En 37 ans, j'ai pratiqué des milliers d'avortements. Chez nous, en Belgique (il faut toujours bien le préciser), pour la majorité des femmes, c'est un soulagement. L'avortement est un évènement dans l'histoire de la fécondité d'une femme. Si elles arrivent avec des inquiétudes, avec un sentiment de culpabilité, c'est essentiellement parce qu'elles ont l'impression de faire quelque chose de mal. L'avortement reste connoté comme un échec et cela aussi entraîne de la culpabilité; notre société supporte mal les échecs, surtout quand tout est prévu pour les éviter (l'éducation sexuelle, la contraception etc.).

Je dis souvent aux patientes : « si vous êtes enceinte, ça prouve que vous êtes sexuellement active, en bonne santé et féconde. Ce ne sont que des bonnes nouvelles. » La grossesse est un problème, l'avortement sera la solution. Attention, je ne parle pas des grossesses consécutives à un viol ou à des situations extrêmement violentes que vivent beaucoup de femmes à travers le monde, y compris en Belgique. Il y a aussi les patientes ambivalentes pour lesquelles la décision est difficile. Mais pour la majorité des femmes concernées, si on arrivait à porter sur l'avortement un regard plus « léger » et que l'on en dédramatisait les conséquences psychologiques, elles le vivraient beaucoup mieux.

Nos propres collègues praticiens de l'avortement parlent de l'importance du soutien apporté aux femmes qui traversent cette « épreuve douloureuse ». Se rendent-ils compte qu'ils nourrissent le fonds de commerce des anti-choix ? Les séquelles psychologiques de l'avortement



sont devenues un cheval de bataille pour ces opposants à la liberté. Ces derniers aiment également élucubrer sur des séquelles physiques liées à l'interruption volontaire de grossesse : infécondité possible, perte de plaisir sexuel, etc. Autant d'arguments infondés et inexacts.

S&F : On remarque une recrudescence du discours anti-avortement. Que peut-on faire pour éviter une régression ?

D.R. : Il faut oser banaliser l'accès à l'avortement et diffuser massivement ce discours (sites Internet, folders, conférences, communication vers les enseignants, médecins, associations de femmes, etc.). Dire aussi que l'avortement est quelque chose de normal dans la vie de la fécondité d'une femme. Quelle femme va pouvoir gérer sa fécondité 365 jours par an, de 15 ans à 50 ans ? Pour changer les mentalités du grand public, changeons d'abord celles des gens influents, c'est-à-dire les médecins, les enseignants, les étudiants, les journalistes, et celles des praticiens eux-mêmes.

S&F : Existe-t-il des pratiques hors cadre légal ? Si oui, quelles sont-elles ?

D.R. : En Belgique, il y a plus de 5 000 avortements par an qui sont faits sous le couvert de « curetage ». Donc hors cadre. Cela se passe dans les hôpitaux dits « objecteur de conscience » qui ne veulent pas déclarer qu'ils font un avortement. Ils n'acceptent pas que l'interruption de grossesse ait pour cause l'avortement. Ils trouvent alors des prétextes divers : menace de fausse-

couche, grossesse anormale ou non évolutive, etc. Mais la technique chirurgicale est la même. Quand on regarde les statistiques de l'INAMI de ces 20 dernières années, c'est-à-dire depuis les recensements de la commission nationale d'évaluation¹, on voit que le nombre d'avortements augmente et le nombre de curetages diminue. Mais quand on fait le total des deux, on arrive au même chiffre, c'est-à-dire, à peu près 40 000.

S&F : Sortir l'avortement du Code pénal peut-il aider à faire évoluer les mentalités ?

D.R. : C'est évidemment une démarche positive en ce sens. Ce n'est pas du tout la même chose de faire quelque chose d'interdit, sauf si on respecte un cadre légal très strict, comme c'est le cas pour le moment, ou de faire quelque chose de complètement autorisé à condition, bien entendu, que ce soit fait dans de bonnes conditions.

Depuis toujours, je milite pour la dépénalisation totale de l'avortement. La sortie du Code pénal était une revendication initiale, déjà en 1990. La loi actuelle est une loi de compromis. Cette revendication n'est donc pas neuve. Mais ça fait 35 ans qu'on nous répond que ce n'est politiquement pas le moment. Pourquoi ? Parce que cela dérange le politique, parce que c'est un sujet qui reste polémique et tabou. ■■■

1. Créée en 1990, la commission évalue l'application des dispositions légales relatives à l'interruption de grossesse, sur base de données statistiques et de rapports annuels remis par les médecins et institutions concernés.



LA LAÏCITÉ EN ACTIONS

DES ASSOCIATIONS EN MOUVEMENT

LE PLANNING FAMILIAL DE FLÉRON : UN CENTRE LOCAL DE PROXIMITÉ !

Le Centre de Planning familial de Fléron voit le jour en 1984. Cette heureuse initiative est le fruit du travail bénévole de femmes et d'hommes militants convaincus de l'importance d'informer localement sur les sujets inhérents à la vie relationnelle et affective, parmi lesquels la contraception. Ces militants laïques sont d'ailleurs restés très longtemps dans le conseil d'administration pour suivre son évolution, notamment lorsque celui-ci s'est professionnalisé grâce au décret de reconnaissance des centres de planning familial. L'arrivée des professionnels et, depuis 1999, le travail assidu de la petite équipe en place ont permis au centre de prétendre à de nouveaux subsides à l'emploi.

Le Planning de Fléron reste, à l'heure actuelle, le seul centre

de proximité sur le territoire et accueille régulièrement des habitants des communes voisines, telles que Jupille ou Soumagne. Il est d'ailleurs capital de maintenir ce service pour la population locale pour qui se rendre à Liège n'est pas toujours envisageable.

Enfin, le centre est installé depuis dix ans à la même adresse, ce qui lui a permis de s'ancrer de façon stable. En dehors de ses missions d'accueil et de consultations sociales, psychologiques, juridiques et gynécologiques, il travaille en animations scolaires et extrascolaires dans le cadre de ses missions de prévention. Il travaille en collaboration avec les écoles primaires et secondaires de Fléron et alentours. Partons à la découverte de leur expérience de terrain !



Entretien avec **Sophie Laurière**, coordinatrice, et **Arnaud Van Egroo**, animateur. Propos recueillis par Dorothy Bocken

LES JEUNES, LA SEXUALITÉ ET LA CONTRACEPTION

Salut & Fraternité: Quel est votre public et comment se passent les animations scolaires ?

Sophie Laurière: Nous prenons en charge les demandes d'animation scolaire et extrascolaire, le plus souvent à partir de la sixième primaire à la sixième secondaire, et ce dans le cadre de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (ÉVRAS). L'animation, qui se déroule au sein de l'école, démarre, pour les plus petits, par le schéma corporel jusqu'au changement du corps à l'adolescence, abordé en fin de cycle. En secondaire, nous travaillons avec l'ensemble des classes dès la première année. De la sixième primaire à la deuxième secondaire, les groupes ne sont pas mixtes pour éviter les malaises et permettre de libérer davantage la parole. Mais il n'est pas rare que des classes de quatrième secondaire nous demandent de séparer filles et garçons, qui sont intimidés à l'idée de partager leurs questionnements. Il n'en reste pas moins que les groupes mixtes amènent une grande richesse d'échanges puisqu'ils questionnent des positionnements différents notamment par rapport à la sexualité et la contraception.

De notre point de vue, plus nous évoluons vers une société de l'image, où tout est accessible, visible, plus les jeunes ont besoin d'espaces intimes et personnels pour parler. Malgré cette banalisation et cet accès facile, les questions et réflexions des jeunes restent quasiment les mêmes. Bien entendu, nous menons d'autres actions: projections de films avec débats sur



des thématiques qui rejoignent nos préoccupations, des actions de distribution de brochures et de kits spécifiques – notamment autour des 26 et 29 septembre, dates respectivement liées à la Journée de la Contraception et de l'ITVG –, sensibilisations dans les galeries commerçantes ou dans les gares afin de faire connaître le secteur aux personnes que l'on ne touche pas forcément en animation.

S&F: Quel est le regard des jeunes sur la sexualité et la contraception aujourd'hui ?

S.L. et A.V.E.: Il est différent en première et deuxième secondaires. À cet âge-là, ils envisagent les relations sexuelles de façon lointaine, pas avant 16 ou 18 ans. À cette période de la puberté, il est important d'organiser des groupes non mixtes qui permettent un meilleur déroulement de l'animation. En effet, tandis que les filles envisagent la sexualité très sérieusement, comme un sujet dont on ne rit pas, les garçons en groupe sont plus enclins à en rire et à prendre le premier mot pour réagir. La majorité de leurs questions portent d'ailleurs sur le concret: comment cela se passe-t-il? Que ressent-on? La contraception, de leur côté, se résume au préservatif et à son utilisation pratique. Nous les invitons, s'ils le souhaitent, à passer au Centre pour venir en chercher et découvrir le planning de façon simple, un peu ludique et sans jugement. C'est une démarche qu'ils effectuent, le plus souvent en groupe, mais l'important pour nous est qu'ils poussent la porte une première fois.

Plus tard, à partir de la quatrième secondaire, certain(e)s ont déjà eu l'expérience d'une rela-

tion sexuelle. Nous échangeons différemment: l'approche émotionnelle est plus importante. De plus, nous organisons directement l'animation dans les locaux du planning. Cela permet de la réaliser dans un autre cadre que celui de la classe. Cela dédramatise et peut faciliter leur venue par la suite. Nous avons mis en place cette pratique suite aux retours des questionnaires d'évaluation qui indiquaient que la plupart des jeunes ne connaissaient pas le planning. Ils reviennent ainsi parfois plus tard, ou encore à l'âge adulte, en se souvenant de leur animation.

S&F: Qui pousse la porte de votre planning? Votre public est-il plus féminin que masculin ?

S.L. et A.V.E.: De façon générale, oui. Nous avons une fréquentation de 70 % de filles pour 20 % de garçons. Le reste se partage avec ceux qui viennent en couple ou avec un(e) ami(e). Mais la proportion sur les années change tant pour les consultations psychologiques, juridiques et autres que pour les dépistages IST (Infections Sexuellement Transmissibles) et Sida/VIH ou encore lorsqu'il s'agit de répondre aux questions relatives à leur développement qu'il pense parfois tardif ou anormal... Dans tous les cas, le combat pour l'égalité des genres est loin d'être fini. Il reste dans notre société, en 2016, une tolérance incroyable des filles qui acceptent l'ascendance des garçons – elles leur laissent le droit de décider quand, où et avec qui elles peuvent sortir – et des propos chez certains groupes de garçons qui placent encore la femme au service de l'homme. L'animation est utile à la réflexion et à la déconstruction de ces idées et comportements. ■■■

→ LA LAÏCITÉ EN ACTIONS

Par **Cécile Parthoens**, directrice adjointe au Centre d'Action Laïque de la Province de Liège

LA DIVERSITÉ, UNE RICHESSE À CULTIVER

Le 17 novembre dernier, le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège organisait au Centre Culturel de Seraing et en collaboration avec celui-ci un colloque intitulé *Que faire de nos différences?*. Souhaitant interroger de manière à la fois conceptuelle, transversale et pragmatique les notions d'intégration, de radicalisation, de communautarisation et autre exclusion au quotidien, la journée s'organisait à la fois autour d'interventions d'orateurs issus de différentes disciplines des sciences sociales, philosophiques et politiques, mais aussi d'animations et d'expositions interactives que les participants étaient invités à expérimenter lors des pauses.

Si les questions liées aux différences culturelles et culturelles ont beaucoup mobilisé les esprits, celles liées aux disparités socio-économiques, aux handicaps ou à la rupture intergénérationnelle n'ont pas manqué d'être abordées pour compléter le tableau des réalités à prendre en compte afin d'envisager une société capable de s'enrichir de la diversité dont elle est construite. Eric Corijn, professeur émérite de géographie

sociale et culturelle à la VUB, Edouard Delruelle, professeur de philosophie politique à l'ULg, Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte Contre le Pauvreté et Marco Martiniello, directeur de recherches au FNRS et directeur du CEDEM étaient les têtes d'affiche de cette journée. Ils nous ont proposé de décaler ou

d'ajuster notre regard sur un certain nombre de différences afin de les envisager comme de véritables sources de développement potentiel pour nous aider à sortir de ce marasme économique et social. Les actes du colloque seront publiés au premier semestre 2017. ■■■



Par **Isabelle Leplat**, déléguée au service Communication

BEAUCOUP D'INTÉRÊT ET DE VISITEURS POUR L'EXPO SUR LES ZOOS HUMAINS !

Depuis son ouverture en septembre 2016, l'exposition *Zoos Humains. L'invention du sauvage* rencontre un beau succès de foule. En effet, à l'heure où nous écrivons ces lignes, pas moins de 15 000 visiteurs se sont pressés à La Cité Miroir pour la visiter. Diffusée un peu partout dans le monde, l'exposition est une réalisation de l'ACHAC avec le soutien de la Fondation Thuram. Bonne nouvelle pour les retardataires: elle sera prolongée jusqu'au 26 février.

Si l'événement attire de nombreux particuliers, les groupes scolaires ont eux aussi réservé en masse leur visite guidée. Autant de moments privilégiés de rencontre entre les jeunes et les animateurs pour discuter de cette industrie de l'exhibition humaine qui a jadis fasciné près d'un milliard et demi de visiteurs à travers le monde. Premier constat: les jeunes éprouvent beaucoup de difficultés à se représenter une société, celle du

milieu du 19^e siècle, qui n'est pas encore multi-culturelle. Il s'agit donc d'expliquer que voyager ne s'est pas encore démocratisé et que les médias n'ont pas encore acquis une place prépondérante



dans la vie quotidienne. Deuxième axe de questionnement: le rapprochement entre les zoos humains et la télé-réalité. Là aussi, des êtres humains sont payés pour se donner en spectacle selon des stéréotypes définis par des personnes extérieures (la production, dans ce cas). Des similarités ardues à appréhender pour une simple raison: les participants sont non seulement consentants, mais perçoivent un salaire. Tout comme, autrefois, beaucoup d'exhibés.

À la sortie, l'intérêt d'une telle exposition est manifeste et les commentaires sont, pour la grande majorité, extrêmement positifs! ■■■

Réservez votre visite guidée au 04 230 70 50



www.zooshumains.be

Par **Stéphane Hauwaert**, coordinateur du service Animations

FORMATION « RADICALISMES », UNE RÉALITÉ MULTIPLE, DES PISTES POUR COMPRENDRE



En septembre dernier, le Centre Régional d'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL), la Ville de Liège et le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège ont organisé un module de formation sur la question des radicalismes. Des psychologues, mais aussi une enseignante, des éducateurs et d'autres acteurs de terrain ont répondu à l'appel.

Il s'agissait de permettre à des professionnels en contact avec des jeunes et moins jeunes d'appréhender la radicalisation sous certaines de ses formes, pour tenter de maintenir le dialogue et le débat. Deux axes étaient proposés au public : l'un sur les clés de compréhension, avec contextualisation géopolitique autour de la Syrie, historique des migrations en Belgique, réflexions autour de l'intégration, modèles de société et politiques diverses menant à l'inter ou à la multiculturalité, etc., assuré par le CRIPEL. La Ville de Liège quant à elle donnait un exposé sur l'his-

torique du radicalisme violent et du terrorisme actuel, le processus psychosocial, les groupes à risques et les pistes ou « indicateurs », ainsi que les indices de vigilance.

Le second axe, pris en charge par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, abordait la communication interculturelle, les stéréotypes, la théorie de la communication, la communication non violente, la résolution pacifique des conflits, pour aboutir à la culture du débat.

D'emblée la dynamique participative a été de mise et les échanges furent aussi nombreux que riches, de par la diversité des participants et la variété des sujets abordés, en alternance entre exposés et ateliers participatifs. Une seconde session a d'ores et déjà eu lieu. ■■■

Par **Céline Martin**, coordinatrice du service Démocratie et cultures

ATTENTION TRAVAIL D'ARABE : LE POP ART AU QUARTIER

Ce 18 novembre 2016, à La Cité Miroir, un groupe de conversation français langue étrangère de la bibliothèque des Vennes-Fétinne rencontrait deux animatrices de l'association Rememb'eur à l'occasion d'Attention Travail d'Arabe. Une exposition qui est née d'une urgence, d'un contexte particulier dans les quartiers de banlieue de la région parisienne.

Un an après les attentats contre *Charlie Hebdo*, 10 ans après les émeutes de banlieue, elle entend confronter la conscience collective à la problématique complexe de la liberté d'expression. Ainsi, *Travail d'arabe* interpelle sur le fond, en traitant de l'immigration et de la lutte contre les discriminations et sur la forme, en se réappropriant avec humour les codes de la culture populaire. Selon les commissaires de l'exposition : « Téléphone arabe, c'est la friture sur la ligne qui fait entendre les voix zarbi, libres, indépendantes et conscientes ; échos d'une histoire alternative susceptible d'enrichir l'intelligence collective. »

Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, les Territoires de la Mémoire et leurs partenaires s'engagent dans cette perspective à oser la voix via différentes formes d'expressions culturelles (collecte de récits de vie contre

les discriminations, ateliers théâtres, etc.). Les productions seront montrées au public dans le cadre de l'opération *Mars diversité* de la Ville de Liège du 13 mars au 2 avril 2017 à La Cité Miroir. ■■■





Par **Corinne Bouüaert**, médecin généraliste en maison médicale et au collectif Contraception de Seraing, maître de stage et chargée de cours émérite à l'ULg

FORMATION À L'AVORTEMENT À L'ULG : ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'ensemble des étudiants de Master 1 (3^e année de médecine) reçoivent deux heures de cours sur la contraception et l'IVG dans leurs aspects médicaux surtout. Les aspects éthiques ne sont que peu pris en compte actuellement dans l'enseignement en tronc commun. Deux heures de cours supplémentaires sont prévues l'année prochaine.

Depuis près de 20 ans, des stages pratiques d'un mois accueillent des étudiants de Master 4 (dernière année de médecine générale) dans les Centres de planning IVG tout au long de l'année. Les étudiants y découvrent une pratique pluridisciplinaire (médecins, psychologues, assistants sociaux, accueillants) de professionnels qui y travaillent sur base volontaire. À côté de la qualité technique, l'accent est mis sur un accueil ouvert et déculpabilisant et un accompagnement médico-psychosocial. Depuis 2004, les étudiants en Master 4 (filiale « médecine générale ») ont une journée de cours « Santé des femmes » sous forme d'ateliers interactifs en petits groupes sur la contraception et l'IVG, animés par des médecins et psychologues des centres extra-hospitaliers (CEH). Des mises en situation et des

jeux de rôles suscitent le débat sur le libre choix des patients, le droit des femmes à disposer de leur corps, le droit des couples d'avoir « un enfant si on veut quand on veut » mais aussi sur la relation médecin-malade, parfois culpabilisante ou la banalisation d'un recours à l'avortement devenu « trop facile ». C'est parfois pour les étudiants la première fois qu'ils débattent librement de ces questions éthiques.

Ces deux modalités d'enseignement ont été très utiles pour faire connaître la pratique de l'IVG auprès de nombreux généralistes et gynécologues avec qui la collaboration est excellente. Elles ont permis aussi aux CEH liégeois de recruter des médecins généralistes pratiquant des IVG après une formation de six mois lors de leur assistantat.

Les futurs gynécologues ont une formation technique de l'IVG dans les hôpitaux comme Sainte-Rosalie; l'accueil et le suivi psychologique des patientes sont réalisés par les infirmières. Ils suivent également des cours théoriques sur les aspects éthiques et déontologiques de la reproduction.

La formation à l'IVG à l'Université de Liège a été le fait de quelques enseignants (généralistes et gynécologues) motivés et enthousiastes. C'est encore très insuffisant, mais les enjeux risquent de devenir encore plus importants dans un avenir proche.

Quel sera l'impact d'un examen d'entrée sur les compétences des futurs médecins en termes de réflexion éthique, de sens critique, de capacités relationnelles? La réforme du tronc commun des études de médecine de 7 à 6 ans génère des incertitudes. On risque de réduire les cours « transversaux » (relation médecin-malade) ou éthiques (IVG, euthanasie) avec un cloisonnement accru entre spécialités. Or dans ces enjeux majeurs de société, la place au débat et à l'interdisciplinarité est essentielle et devrait d'ailleurs sortir du cadre de la Faculté de médecine pour s'ouvrir à d'autres professionnels de santé et à d'autres facultés (psychologie, sciences sociales). C'est une réflexion fondamentale si nous voulons que les médecins de demain ne soient pas seulement de bons techniciens mais pratiquent une médecine humaniste en prise avec les problèmes de la société. ■■■



Par **Isabelle Rorive**, professeur à la Faculté de droit de l'ULB et **Pierre-Arnaud Perrouy**, directeur Europe & International au Centre d'Action Laïque

DES MORTS SUR LA CONSCIENCE

Elle s'appelait Valentina Milluzzo, elle avait 32 ans. Le 16 octobre dernier, elle est morte de septicémie dans un hôpital de Sicile. Enceinte de 19 semaines de jumeaux dont l'un était en souffrance respiratoire, le médecin a refusé l'avortement thérapeutique tant qu'il pouvait entendre battre le cœur d'un des fœtus. Alors que la loi italienne lui permettait pourtant d'intervenir, le médecin a invoqué une clause de conscience.

Ce cas tragique en rappelle un autre en 2012, en Irlande, où une femme avait perdu la vie dans des conditions similaires, provoquant un énorme scandale et un assouplissement relatif de la loi sur l'avortement. S'ils ne sont heureusement pas tous aussi dramatiques, les cas d'objection de conscience se multiplient en Europe et dans le monde : des médecins refusent de pratiquer l'avortement, des thérapeutes refusent de recevoir des couples de même sexe, des pharmaciens refusent de délivrer la pilule du lendemain, des exploitants hôteliers refusent les couples de même sexe, etc. Et il serait bien naïf de croire que ce sont des cas isolés. On peut même affirmer qu'il s'agit d'une stratégie globale et concertée de

l'Église catholique et d'autres groupes religieux pour tenter de contourner des lois qu'ils désapprouvent.

L'objection de conscience est le fait pour une personne de refuser de poser un acte qui serait contraire à sa conscience, pour des raisons morales ou religieuses. Historiquement, le concept a été développé en relation avec le service militaire. Plus récemment en Europe, les lois portant sur des sujets sensibles comme l'avortement ou l'euthanasie contiennent généralement une clause de conscience qui permet au médecin de refuser de poser ce type d'actes à certaines conditions. Or ces clauses, fruits de compromis politiques, peuvent poser problème lorsque trop de médecins l'invoquent. Ainsi en Italie, plus de 80 % des médecins se déclarent objecteurs. Le chiffre atteint 87 % en Sicile et même plus de 90 % dans la région de Rome, ce qui pose évidemment problème pour les femmes cherchant à avorter mais également pour les médecins qui l'acceptent et qui sont débordés. L'Italie vient d'ailleurs être condamnée à deux reprises, en 2013 et en 2016, par le Comité des droits sociaux du Conseil de

l'Europe pour défaut de garantir un droit effectif à l'avortement.

Face à telles situations, des limites s'imposent. Certains pays comme la Suède interdisent totalement l'objection de conscience en rapport avec l'avortement. Mais la plupart des autres pays l'acceptent et obligent le médecin qui objecte à en informer la patiente et lui indiquer un autre médecin qui acceptera de poser l'acte. À ces conditions minimales, on peut également ajouter qu'il faut restreindre l'objection à des personnes (par opposition à des institutions), aux médecins qui posent l'acte (pas le personnel infirmier ou administratif) et l'interdire en cas d'urgence. De même, il est normal que les conséquences de l'objection reposent sur l'objecteur et non sur les femmes. Dans certaines régions d'Angleterre, les femmes qui souhaitent une IVG appellent un numéro centralisé qui les met directement en rapport avec un médecin qui l'acceptera. Et leur évite au passage d'être confrontées à un jugement moral sur un choix profondément intime. ■■■





Le 23 novembre dernier, La Cité Miroir accueillait un colloque sur le thème de « Sortir l'avortement du Code pénal ». Des acteurs de terrain étaient réunis pour partager leurs expériences dans le domaine et faire le point sur la loi actuelle. Travailleurs de centres de planning familial, médecins, assistantes sociales s'accordent sur un point: le recours à l'avortement pose de plus en plus question. Et sortir l'avortement du Code pénal pour enfin consacrer le droit des femmes à disposer de leur corps serait un grand pas en avant.

INTERPELLATIONS

ACTION DAMIEN

Il y a plusieurs mois, le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège sollicitait la Commission créée à l'article 42 du Pacte scolaire. Nous nous interrogeons quant aux campagnes menées par l'Action Damien au sein de nos écoles. Nous estimions en effet que le recours à des logos de grandes enseignes dans les leçons proposées dans le cadre de ces campagnes relevait davantage d'une pratique commerciale que d'une quelconque sensibilisation. Un avis que ne partage manifestement pas cette Commission estimant même pertinente la méthodologie proposée (à partir de logos commerciaux donc) permettant à l'enfant de développer son esprit critique tout en l'aidant à devenir un être social. ■■■

UN COURS DE RELIGION ISLAMIQUE DANS UNE ÉCOLE CATHOLIQUE

Situation unique en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'école Notre-Dame de Cheratte bénéficie d'une dérogation l'autorisant à dispenser un cours de religion supplémentaire et différent de celui de la confession dont elle se revendique. Elle organise ainsi depuis 1975 un cours de religion islamique en plus du cours de religion catholique. Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège s'est toujours opposé à ce régime d'exception qui, bien qu'au départ provisoire (il aurait dû prendre fin en 2002), s'avère dans les faits permanent. À notre demande, Christos Doukeridis, député Ecolo, a récemment posé une question parlementaire à Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement, qui, bien que confirmant la situation, ne la remet nullement en question. Maintenir aujourd'hui cette disposition apparaît davantage obsolète dans le contexte de la mise en œuvre d'un nouveau cours de philosophie et de citoyenneté. Elle relève d'une incohérence de notre système éducatif. Une entorse aux principes du Pacte scolaire que nous continuerons à dénoncer. Rappelons en outre que le Centre d'Action Laïque plaide pour l'instauration d'un cours de deux heures de philosophie et de citoyenneté dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous réseaux confondus. ■■■



SOUTIENS

REJET DES ACCORDS COMMERCIAUX CETA

Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège a apporté, lors du débat et des négociations, tout son soutien au gouvernement wallon pour sa position de refus du CETA. Ce traité d'accords commerciaux transatlantiques est, tout comme le TTIP, en opposition avec les valeurs de justice et de citoyenneté que promeut notre association. Nous avons d'ailleurs signé avec plus de trois millions d'Européens la pétition contre le TTIP et le CETA en février 2015. ■■■

UNE LUTTE COLLECTIVE POUR L'INTÉRÊT DE TOUS !

L'appauvrissement, la perte de droits, la perte de liberté sont le fruit de décisions à dénoncer et à combattre. Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège soutient une nouvelle fois le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) et a participé à la grande manifestation du 17 octobre dernier à Namur. ■■■

PÉTITION

UN ENSEIGNEMENT GRATUIT POUR TOUS

Bien que de nombreux textes fondamentaux, nationaux et internationaux, garantissent au minimum la gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire, la réalité est très différente en fonction des élèves. Les coûts moyens d'une année scolaire pour les fournitures, excursions, voyages, transport et repas (par an et par enfant) s'élèvent à 280 € en maternelle, 1 225 € en primaire et pas moins de 1 550 € dans le secondaire. Face à cette situation, le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège a signé la pétition de Test-Achats et de la Ligue des familles, en faveur d'un enseignement gratuit pour tous! ■■■



0493 259 359

À votre service tous les jours,
week-ends et jours fériés inclus
pour vous accompagner
dans vos démarches

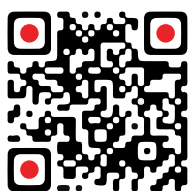
En partenariat avec
les associations laïques

Les cérémonies sont entièrement gratuites

fête laïque de la jeunesse

CITOYENS EN DEVENIR

Au printemps 2017, comme chaque année, des milliers d'enfants de 6^e année primaire célébreront le passage de l'enfance à l'adolescence. Entourés de leur famille et de leurs amis, ils affirmeront leur ouverture au monde et leurs aspirations à l'égalité, à la liberté et à la solidarité.



Inscriptions & informations :

04 232 70 40

www.fetelaiquedelajeunesse.be

Libres, ensemble

